



agir_ POUR LA RELANCE

Priorités

agir.

POUR LA RELANCE

LES PRIORITÉS

1
TERRITOIRES



2
SANTÉ



3
CROISSANCE
VERTE



4
POLITIQUE
INDUSTRIELLE
ET EMPLOI



5
GOUVERNANCE
ET SOUVERAINETÉ
EUROPÉENNE



6
SOUVERAINETÉ
NUMÉRIQUE



7
NOUVELLE
ORGANISATION
DU TRAVAIL



8
CULTURE
ET JEUNESSE



RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

1

TERRITOIRES

- Permettre aux territoires d'assurer une réponse coordonnée et efficace aux différentes crises
- Créer les leviers financiers permettant aux territoires d'être « en première ligne » en temps de crise



2

SANTÉ

- Moderniser la fonction hospitalière
- Renforcer les liens entre les différents acteurs de la Santé
- Mieux organiser la prise en charge des soins à domicile
- Renforcer la prévention



3

CROISSANCE VERTE

- Diminuer l'empreinte carbone des activités économiques
- Réguler et inciter fiscalement pour une révision des modes de consommation
- Faire du développement durable un levier de notre indépendance énergétique et de notre indépendance au niveau de l'approvisionnement en matières stratégiques



4

POLITIQUE INDUSTRIELLE ET EMPLOI

- Élaborer un plan de relance conjoncturel aux niveaux national et européen
- Bâtir une politique structurelle nationale pour garantir la compétitivité et la souveraineté de notre industrie
- Défendre une relance structurelle au niveau européen



5

GOVERNANCE ET SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

- Créer les conditions d'une réaction européenne rapide et décisive en temps de crise
- Assurer une coordination et une solidarité européenne en temps de crise
- Bâtir une souveraineté européenne et une autonomie stratégique
- Promouvoir les standards européens dans le commerce international



6

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

- Soutenir l'émergence d'un écosystème numérique européen
- Transformer les usages
- Défendre la compétitivité de notre modèle
- Créer un cadre juridique au service de la souveraineté numérique



7

NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL

- Repenser le travail vers plus d'agilité
- Répondre à l'enjeu de la transformation numérique



8

CULTURE ET JEUNESSE

- Préserver le patrimoine et soutenir la création culturelle
- Investir dans la formation et l'emploi des jeunes
- Bâtir une politique culturelle nationale et européenne



1 TERRITOIRES

NOTRE CONVICTION

Les territoires sont en première ligne de la gestion de crise et de la relance et doivent pouvoir exercer ce rôle dans un cadre institutionnel et financier adapté.

La crise de la Covid-19 a démontré l'engagement mais également la pertinence des territoires pour apporter une réponse rapide et ciblée dans un contexte d'urgence. Si aucune collectivité ne peut faire face seule à la crise, son ampleur nécessite de concentrer les forces de chacun en coordonnant la réponse publique pour qu'elle soit la plus efficace possible dans les domaines sanitaires, économiques et sociaux. L'enjeu est désormais de créer un cadre institutionnel et financier adapté qui permette aux territoires d'être les acteurs « agiles » de la relance ayant toute leur légitimité vis-à-vis des citoyens..

NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

OBJECTIF 1 :

Permettre aux territoires d'assurer une réponse coordonnée et efficace aux différentes crises

PROPOSITION 1 :

Introduire dans la loi NOTRe une dérogation permettant aux collectivités territoriales d'agir au-delà de leurs compétences propres en cas de crise majeure.

PROPOSITION 2 :

Organiser des Task Forces thématiques territoriales réunissant tous les échelons de décision (État, Région, Département, EPCI...) pour apporter une réponse coordonnée à des crises ou à des problématiques spécifiques.

PROPOSITION 3 :

Accompagner le développement de la « démocratie numérique » afin de donner de nouveaux outils aux élus pour consulter et délibérer de manière étendue : enrichissement du cadre juridique et équipement des collectivités rurales.

OBJECTIF 2 :

Créer les leviers financiers permettant aux territoires d'être « en première ligne » en temps de crise

PROPOSITION 4 :

Pérenniser le mécanisme d'un Fonds de soutien abondé par une pluralité d'acteurs publics et privés en réponse à des besoins spécifiques, à l'image du Fonds de solidarité qui a mobilisé des fonds de l'État, des Régions, des EPCI ou encore des assureurs pendant la Covid-19.

PROPOSITION 5 :

Relever le seuil de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion de marchés publics à 100 000 € de façon pérenne et élargie à différents secteurs afin de stimuler la commande publique, levier de la relance.

PROPOSITION 6 :

Assurer une récupération du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en N ou N+1 contre N+2 actuellement pour la majorité des collectivités afin de leur donner la trésorerie nécessaire pour accompagner la relance.

PROPOSITION 7 :

Comptabiliser les dépenses liées à la relance post-crise en investissement afin que les collectivités puissent actionner ponctuellement le levier de la dépense publique pour engager la relance de l'économie.

PROPOSITION 8 :

Assurer une égalité dans la réponse des territoires face à la crise, avec des mécanismes de péréquation permettant de limiter les impacts de la crise sur certains échelons territoriaux du fait de leur structure fiscale ; ou sur certaines zones du fait de leur situation sanitaire ou économique.

PROPOSITION 9 :

Développer les programmes tels que Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville ou encore les contrats ruraux, et les orienter pour soutenir l'investissement et notamment la relocalisation des activités stratégiques;

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- La violence de la crise de la Covid-19 a amené de nombreuses collectivités à se mobiliser bien au-delà de leurs compétences telles que définies dans la loi NOTRe. Cet engagement fort des territoires était rendu nécessaire face à l'urgence à la fois sanitaire (équipement des établissements médico-sociaux), économique (soutien aux petits commerces en détresse) et sociale (relais de l'aide alimentaire ou de la cantine scolaire pendant le confinement), et a montré son efficacité dans l'apport de solutions rapides et adaptées localement. Il a toutefois suscité une inquiétude des élus qui souvent ont trouvé des parades juridiques pour aider localement au-delà de leurs compétences. Dès lors, l'introduction dans la loi NOTRe d'une **dérogation permettant aux collectivités territoriales d'agir au-delà de leurs compétences propres en cas de crise majeure (proposition 1)** serait de nature à légitimer ce cadre d'intervention qui a montré sa pertinence.
- Un des enseignements de l'épidémie est donc que chacun ne peut seul faire face à la crise. Mais si la réponse publique doit être rapide, s'affranchissant des cloisonnements parfois existants, il apparaît nécessaire d'organiser l'intervention de chacun afin d'éviter certains écueils apparus pendant la crise (incompréhensions entre l'État et les Régions sur les réquisitions de masques, réponse en doublon dans certains territoires et inexistante dans d'autres, manque de lisibilité pour le citoyen...). Sur le modèle des Task Forces Région – État – BPI France – Chambres consulaires dans le domaine économique, et en complément des dispositifs de gestion de crise sous le pilotage des Préfets, **la création de Task Forces thématiques entre les différents acteurs publics et parapublics (proposition 2)** ne pourrait que rendre la réponse publique plus ciblée et plus efficace.
- Pour prendre des décisions rapides et garder le lien avec leurs administrés dans le contexte de distanciation physique, nombre de collectivités ont eu recours avec succès, parfois pour la première fois, aux outils de démocratie numérique (conseils municipaux en visio-conférence, retransmission vidéo d'une intervention du Maire...). **La mobilisation de ces outils doit désormais pouvoir être réalisée dès que nécessaire, et ce partout en France. A cet égard, les collectivités doivent être accompagnées techniquement et financièrement pour disposer des équipements nécessaires, notamment les plus petites dans les territoires ruraux (proposition 3)**. La démocratie numérique doit également être un vecteur de légitimité pour les décisions prises dans l'urgence, dans un contexte démocratique où les exécutifs locaux ont souvent dû s'affranchir de vote et de consultation préalable pour faire face à l'urgence.

- La crise sanitaire de la Covid-19 s'est rapidement doublée d'une crise économique, qui a donné lieu à une réponse forte dans un premier temps de l'État, suivi des collectivités et de l'Union européenne. Dans certains cas, les outils de soutien à l'économie ont fait l'objet d'abondements à différents échelons, à l'image du Fonds de solidarité à destination des TPE, indépendants et micro-entrepreneurs, lancé par l'État et dont le financement est ouvert aux Régions (principal contributeur après l'État), aux autres collectivités territoriales et à des contributeurs privés comme les assurances. De tels **fonds à abondements multiples en réponse à une problématique spécifique et d'ampleur** apparaissent comme d'excellents outils qui doivent être pérennisés dans le temps (**proposition 4**). La possibilité laissée au contributeur de flécher territorialement son abondement, une fois un certain niveau atteint par le fonds, sera de nature à stimuler l'apport de financements.
- La crise a démontré la nécessité pour les collectivités de pouvoir apporter une réponse rapide aux différentes problématiques. Dans ce contexte, le formalisme de la commande publique peut apparaître excessif pour les dépenses de moins de 100 000 €, au-delà des dépenses « urgentes » pour lesquelles un cadre d'exception était prévu, et des marchés de travaux et de fourniture de denrées alimentaires dont le seuil de mise en concurrence a été relevé jusqu'en juillet 2021. Rehausser **le seuil de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion de marchés publics de 40 000 à 100 000 €** permettrait en effet de stimuler la commande publique et d'en faire un levier de la relance (**proposition 5**). Les collectivités gagneraient également en agilité dans leur exécution financière du quotidien.
- À l'image des finances de l'État, les finances publiques locales sont victimes de la crise par effet de ciseau, avec une augmentation des dépenses pour pallier l'urgence et une diminution des recettes fiscales liées à la baisse de l'activité. Afin de ne pas saper les capacités d'intervention des collectivités, une souplesse visant à **comptabiliser les dépenses économiques liées à la relance en section d'investissement doit être adoptée dans ce contexte spécifique (proposition 7)**. Ce soutien ponctuel à l'économie locale pour assurer la pérennité des entreprises constitue un investissement sur l'avenir, indépendamment des engagements des collectivités sur la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement au quotidien. Les dépenses d'investissement donnent aujourd'hui droit aux collectivités à une récupération en N+2 (ce délai étant raccourci dans certains cas précis) via le mécanisme du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Une **récupération du FCTVA en année N ou N+1** renforcerait la trésorerie des collectivités et stimulerait l'investissement, dont une partie des dépenses pourrait être récupérée rapidement (**proposition 6**).
- Selon la structure de leurs recettes fiscales, les différentes collectivités territoriales seront inégalement touchées par la crise. Ainsi, des baisses importantes sont attendues sur certains impôts (droits de mutation à titre onéreux, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) alors que la crise n'aura aucun impact sur d'autres (taxe foncière). Les Départements et les Régions pourraient voir leurs recettes particulièrement affectées, tout en ayant un rôle majeur à jouer en période de relance. Le risque est une inégalité des territoires dans l'intervention des collectivités face à la crise, plus ou moins aptes à absorber financièrement de tels chocs, alors même que la Covid-19 a frappé chacun de manière différenciée. L'État doit dans ce contexte donner de la visibilité aux collectivités sur les finances locales en instituant des **mécanismes de péréquation (proposition 8)**.
- Enfin, de nombreux outils existent déjà pour stimuler l'investissement et la croissance, qui seront les principaux enjeux de la relance, à l'image des programmes Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville et des contrats ruraux. **Ces programmes doivent être développés et enrichis de nouvelles orientations (proposition 9)** pour doper l'investissement et soutenir les projets de relocalisation relatifs aux activités stratégiques qui dépendront nécessairement de soutiens publics.

2 SANTÉ

NOTRE CONVICTION

Durant la pandémie, notre système de santé a su protéger, soigner et innover, mais il a aussi montré des fragilités.

La Covid-19 a fait ressortir les forces et les faiblesses de notre système de santé sur le territoire. Des problématiques sont apparues à l'hôpital dans un premier temps, et dans tous les secteurs de la santé. L'enjeu est de renforcer la prévention et de continuer à protéger, tout en tirant les enseignements de cette crise inédite pour innover et moderniser notre système de santé.

L'épidémie de la Covid-19 a démontré le manque de soutien aux acteurs de l'ambulatoire, qui ont souvent dû s'organiser seuls, tandis que la gestion de l'épidémie (prévention et traitement) a été principalement organisée autour de l'hôpital. Il devient dès lors indispensable de renforcer les soins ambulatoires de proximité pour améliorer l'accès aux services de santé et décharger l'hôpital d'un certain nombre de missions pouvant être assurées par les professionnels de ville.

NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

OBJECTIF 1 :

Moderniser la fonction hospitalière

PROPOSITION 1 :

Soulager les services d'Urgences des hôpitaux en augmentant les maisons de garde avec mise en place du Tiers Payant Intégral et d'un reste à charge symbolique pour les patients qui ont un score de 5 (non urgent) à la Classification Infirmière des Malades aux Urgences (CIMU).

PROPOSITION 2 :

Revaloriser les salaires de la fonction hospitalière en ouvrant la négociation sur les 35 heures et permettre une augmentation des salaires.

PROPOSITION 3 :

Mettre fin aux consultations hospitalières ambulatoires de suivi des maladies chroniques, pour transférer ces missions aux professionnels de ville (médecins, infirmiers en pratique avancées, pharmaciens) dans le cadre d'un exercice coordonné.

OBJECTIF 2 :

Renforcer les liens entre les différents acteurs du système de santé

PROPOSITION 4 :

Pérenniser la règle en vigueur, en permettant aux pharmaciens officinaux de renouveler les ordonnances de traitements chroniques expirées, au-delà de la période d'urgence.

PROPOSITION 5 :

Développer massivement l'usage du Dossier Médical Partagé (DMP) en associant à sa création (aujourd'hui facultative) un meilleur remboursement ou accès au tiers-payant pour les patients.

PROPOSITION 6 :

Moderniser les EHPAD pour mieux protéger en cas de pandémie, en recourant à la télémédecine et en favorisant le maintien à domicile des personnes non dépendantes.

OBJECTIF 3 :

Mieux organiser la prise en charge des soins à domicile

PROPOSITION 7 :

Instaurer systématiquement une visite de concertation entre le patient, l'équipe hospitalière et l'infirmière libérale en sortie d'hospitalisation en cas de suivi à domicile.

PROPOSITION 8 :

Débloquer enfin l'encadrement réglementaire pour la Préparation des Doses Administrées (PDA) par les pharmaciens d'officine en prévoyant un acte pharmaceutique adapté.

OBJECTIF 4 :

Renforcer la prévention

PROPOSITION 9 :

Consacrer 3% des dépenses de santé à la prévention.

PROPOSITION 10 :

Généraliser un exercice annuel de lutte contre les pandémies pour mieux prévenir et mieux former les différents acteurs et notre système de santé.

PROPOSITION 12 :

Intégrer les établissements privés et les Centres de lutte contre le cancer au sein des GHT pour une véritable politique territoriale de santé, construite sur les besoins et les moyens, et non plus sur les statuts des hôpitaux.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Notre système de santé est au cœur d'une réflexion profonde et doit se renouveler.
- Nous souhaitons ainsi agir pour moderniser l'hôpital et le système de soins en France. D'abord, les services hospitaliers, en priorité les Urgences, doivent pouvoir être déchargés et soulagés d'un certain nombre de missions (**propositions 1 et 3**). Pour le bien de l'hôpital, notre système hospitalo-centré doit s'appuyer davantage sur la médecine de ville et une meilleure coordination des soins. D'autre part, la règle des 35 heures a conduit le personnel hospitalier (catégories B et C) à être mal rémunéré, à effectuer un nombre élevé de RTT non-payées. Nous proposons en urgence d'ouvrir ce débat (**proposition 2**).
- Tous les acteurs de la santé pendant la crise de la Covid-19 ont été mis à contribution. Afin de fluidifier le parcours de soin des patients, il nous apparaît indispensable de mieux faire travailler les acteurs entre eux. Nous proposons d'abord un meilleur usage des outils informatiques au service des patients et des professionnels de soins. Il s'agit de généraliser la création et l'utilisation du Dossier Médical Partagé en le fusionnant avec le Dossier Pharmaceutique pour que chaque patient dispose d'un dossier médical unique (**proposition 5**). Son accès devra être facilité pour tous les professionnels de soins qui interviennent dans le parcours de soins du patient, avec l'accord de ce dernier. Ce dossier unique doit favoriser la coordination des soins entre les professionnels de santé.
- Nous préconisons aussi de fluidifier le parcours de soins dans les EPHAD et de faciliter le recours à la télémédecine (**proposition 6**), mais aussi d'accélérer la dématérialisation des ordonnances qui permettrait un gain d'efficacité non négligeable pour l'Assurance-Maladie. Si l'explosion de la télémédecine durant le confinement a montré que les Français étaient prêts à l'usage des outils numériques dans le domaine de la santé, la modernisation de notre système de soins exige de passer à la vitesse supérieure.
- Nous souhaitons aussi Agir pour le maintien à domicile (**proposition 6 et 7**) en faisant des infirmiers libéraux des acteurs de référence pour les soins de premier recours à domicile, en coordination avec le médecin. L'objectif est aussi d'accompagner plus efficacement les patients âgés ou atteints de maladies chroniques invalidantes. Il convient donc de développer massivement les postes d'infirmiers en pratique avancée, notamment dans le cadre d'un exercice libéral. Les infirmiers libéraux pourraient aussi prendre en charge les actes de soin en sortie d'hospitalisation, en renforçant la coordination avec les acteurs hospitaliers et ambulatoires.

- Nous souhaitons aussi agir pour les pharmaciens d'officine, experts du médicament et acteurs de santé de proximité, qui ont démontré pendant la crise leur extraordinaire capacité à assumer de nouvelles missions au service du patient. Ces missions devraient être pérennisées et développées, notamment en les libérant de certaines contraintes réglementaires. Dans le cadre d'un exercice coordonné (en Maison de Santé ou CPTS), les pharmaciens devraient donc conserver le droit de renouveler des ordonnances expirées, dans le respect de la posologie initialement prescrite et en informant le médecin de la délivrance (**proposition 4**). Pour faciliter le maintien à domicile des patients, ils devraient également pouvoir intervenir dans la préparation des doses administrées. Cette activité, qui permettrait aux pharmaciens de préparer les traitements de leurs patients âgés et/ou polymédiqués en ambulatoire, aurait pour but de faciliter l'observance des traitements et de prévenir le risque iatrogène (**proposition 8**).
- Enfin, nous souhaitons agir pour la prévention (**propositions 9, 10, 11**). La santé est aussi une affaire de long terme. L'augmentation des maladies liées à l'obésité, au diabète, à un mode de vie et aux addictions nécessite un investissement dans la durée en termes de prévention.
- Les actions de prévention devraient se voir attribuer un budget calculé sur les dépenses de santé et fixé chaque année à 3% du budget du plan « Hôpital de l'après crise ». Les actions ainsi financées pourraient concerner :
 - une protection maternelle et infantile prenant en charge tous les enfants, de manière universelle ;
 - des moyens d'accompagnement des enfants et jeunes renforcés : des CMPP (Centre médico Psycho Pédagogiques) confortés, des infirmiers scolaires à plein temps à l'école et au collège ;
 - des actions d'information et de sensibilisation sur l'alimentation dans tous les lieux et activités de rencontres, et plus globalement des activités d'accompagnement à la parentalité ;
 - la prévention et les traitements de l'addiction à l'alcool et au tabac ;
 - la prévention de la consommation de drogues, et la prise en compte des premières addictions chez l'adolescent (haschich) pour éviter qu'elles ne s'installent et s'aggravent ;
 - la prévention des grandes maladies saisonnières (grippe, rougeole, moustique tigre ...) ;
 - les grandes campagnes de vaccination et de prévention des maladies transmissibles ;
 - la santé par l'activité physique et sportive : rembourser les cotisations sportives en fonction des revenus et de l'état de santé. Prévenir l'avenir et encourager le sport : cette mesure se finance d'elle-même : chaque euro dépensé en prévention encourage la baisse des dépenses de santé.

3 CROISSANCE VERTE

NOTRE CONVICTION

Croissance économique et transition écologique ne doivent pas s'opposer. Il est possible de réinventer notre système productif pour l'orienter vers l'objectif d'une croissance verte.

La crise de la Covid-19 et le confinement qui l'a accompagnée nous ont amené à une sobriété forcée. Si la consommation a été considérablement ralentie, les déplacements réduits au minimum, permettant notamment une amélioration de la qualité de l'air, la reprise de l'activité économique ne doit pas être synonyme de retour à la « normale » au détriment des enseignements de transition écologique et énergétique apportés par la crise sanitaire. D'autant qu'une réelle dynamique en faveur de la transition écologique a été enclenchée au niveau national comme au niveau européen.

Les plans de relance économique devront favoriser la refonte de nos systèmes économiques et être de puissants leviers de croissance verte. Au niveau européen, cet objectif est clairement affiché dans le cadre du Green Deal présenté en décembre dernier. Notre modèle productif est donc à réinventer et ne pourra être aussi court-termiste qu'auparavant. Une réorganisation des chaînes de valeur est attendue par les citoyens. Transformons notre modèle productif en économie de guerre contre le réchauffement climatique.

NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

OBJECTIF 1 :

Diminuer l'empreinte carbone des activités économiques (secteurs privé et public)

PROPOSITION 1 :

Limiter les transports carbonés liés à l'activité économique en investissant massivement dans les infrastructures de transports, particulièrement dans les zones où l'alternative au véhicule n'est pas satisfaite.

PROPOSITION 2 :

Conditionner les aides aux entreprises vertueuses sur le plan écologique.

PROPOSITION 3 :

Encourager des objectifs de financement vert dans les secteurs de la banque et de l'assurance, dans la dynamique des nouvelles règles européennes de « finance verte ».

PROPOSITION 4 :

Intégrer dans les objectifs environnementaux des entreprises des engagements de sobriété numérique.

OBJECTIF 2 :

Réguler et inciter fiscalement pour une révision des modes de consommation

PROPOSITION 5 :

Corréler le prix d'un produit avec son empreinte écologique en instaurant une TVA environnementale basée sur la provenance, l'empreinte environnementale et la recyclabilité du produit.

PROPOSITION 6 :

Inciter fiscalement l'économie d'usage plutôt que l'économie de la propriété.

PROPOSITION 7 :

Instaurer une obligation d'affichage environnemental dans les publicités des produits et engager une réflexion sur des interdictions de publicité pour les produits les plus polluants.

PROPOSITION 8 :

Transformer le modèle agricole pour le rendre plus respectueux de l'environnement, ainsi que la chaîne de valeur dans le système agricole, afin que les agriculteurs puissent vivre convenablement de leur travail.

OBJECTIF 3 :

Faire du développement durable un levier de notre indépendance énergétique et de notre indépendance au niveau de l'approvisionnement en matières stratégiques

PROPOSITION 9 :

Instaurer un mécanisme de compensation carbone aux frontières de l'Union européenne avec un prix carbone juste.

PROPOSITION 10 :

Développer une stratégie industrielle basée sur le principe du mix énergétique, accompagnée d'investissements en Recherche et Développement pour les énergies décarbonées et le traitement de leurs déchets.

PROPOSITION 11 :

Engager un plan Marshall pour la rénovation énergétique des logements et des bâtiments.

PROPOSITION 12 :

Limiter le recours aux matières premières vierges de manière générale, notamment celles importées, en développant fortement l'incorporation de matières premières issues du recyclage.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- La quasi-totalité des émissions carbone du pays est liée aux activités économiques. Le confinement imposé par la crise de la Covid-19 a fait apparaître l'importance de nouveaux usages, liés au travail notamment, qui permettent de réduire nos déplacements et les émissions qui en résultent. Limiter les émissions liées aux déplacements nécessite le **développement de puissantes infrastructures de transport en commun dans les zones où le recours à la voiture est aujourd'hui inévitable pour se rendre sur son lieu de travail (proposition 1)**.
- Le rôle de l'entreprise dans la société ne peut désormais plus se réduire à sa faculté d'augmenter son chiffre d'affaires continuellement, mais s'élargit à sa capacité d'intervenir sur les enjeux sociaux et environnementaux de son territoire ou de son pays. **Ainsi, la comptabilité extra-financière et la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux doivent orienter le fléchage des investissements (proposition 3)**.
- En parallèle, **les aides de l'État doivent être conditionnées à l'atteinte d'objectifs RSE (proposition 2)**, en se basant sur la comptabilité extra-financière de l'entreprise en question et sur l'ouverture de sa gouvernance à des parties prenantes autres que ses propres actionnaires (dans la continuité de la loi PACTE). Une même dynamique pourrait être engagée auprès des collectivités au regard du poids de la commande publique dans le PIB national, en encourageant les collectivités de plus de 50 000 habitants à développer une comptabilité extra-financière et un rapport RSO, et en introduisant une variation (bonus) des dotations de l'État en fonction de ces critères.
- Le développement du numérique va faire naître dans les prochaines années la problématique de l'empreinte carbone de ces nouveaux usages. **Il est nécessaire de l'anticiper et de construire un référentiel de bonnes pratiques à destination des entreprises (proposition 4)**.

- Sur le plan écologique, inciter les entreprises plutôt que les punir doit être la règle. Les outils fiscaux sont en ce sens de puissants leviers. **Le mécanisme d'une TVA environnementale basée sur l'empreinte carbone du produit et notamment sur leur affichage environnemental est une piste intéressante (proposition 5), ou encore l'incitation à une économie de la fonctionnalité plutôt que de la propriété, également créatrice d'emplois liés à la location ou à la réparation (proposition 6).** Dans certains domaines, la régulation doit tout de même s'imposer, notamment lorsqu'il s'agit d'éclairer le consommateur dans son acte d'achat. A l'instar des messages de santé publique, **des messages environnementaux pourraient être adossés aux publicités des produits** d'autant que la loi AGECE prévoit la mise en place de cet affichage sur les emballages. C'est l'exemple de l'interdiction de la publicité de l'alcool et du tabac pour des raisons de protection de la santé (proposition 7).
- Pendant le confinement, les Français se sont davantage tournés vers les producteurs locaux. Cette tendance est à soutenir pour **réformer la chaîne de valeur dans le système agricole et ainsi permettre aux agriculteurs une juste rémunération de leur travail (proposition 8).**
- Enfin, l'atteinte d'objectifs environnementaux doit être vue comme une formidable opportunité de regagner en souveraineté à la fois sur le plan énergétique et sur le plan de l'approvisionnement en matières stratégiques. La mondialisation a montré certaines limites et a démontré la nécessité de relocaliser certaines industries stratégiques afin d'en maîtriser la chaîne sur le territoire européen. Pour favoriser cette réimplantation, **l'instauration d'un mécanisme de compensation carbone aux frontières de l'Union européenne, avec un prix carbone juste, serait un levier efficace (proposition 9).**
- Sur le plan énergétique, la recherche de la performance environnementale ne doit pas amener à des positions dogmatiques. Ainsi, **la recherche d'un mix énergétique doit être privilégiée et la maîtrise de la chaîne de valeur des énergies renouvelables restaurée (proposition 10),** en développant la recherche concernant la gestion des déchets nucléaires afin de ne pas mettre fin à cette source d'énergie décarbonée. La fin des subventions aux énergies fossiles et l'investissement intelligent dans le secteur des énergies renouvelables pour une maîtrise à l'échelle nationale et européenne de l'ensemble de la chaîne de valeur sont également des travaux à mener.
- En complément, notre pays doit s'engager vers une consommation plus sobre de nos ressources. Il est urgent d'engager un **plan Marshall pour la rénovation des bâtiments (proposition 11) et de développer l'utilisation de matières premières recyclées pour réduire notre dépendance vis-à-vis de matières vierges souvent importées (proposition 12).**

4 POLITIQUE INDUSTRIELLE ET EMPLOI

NOTRE CONVICTION

La crise de la Covid-19 a mis en exergue l'importance du secteur industriel. Il est vital de mener une politique ambitieuse en la matière pour relancer l'économie, garantir notre souveraineté à moyen et long terme, et répondre aux défis à venir.

La mondialisation des chaînes de production et l'absence d'une politique industrielle ambitieuse en France ont conduit à un recul de l'industrie (réduction d'un tiers d'emplois industriels depuis 1980). En plus du ralentissement significatif de l'activité engendré par la crise sanitaire - ajoutant un problème conjoncturel au déficit structurel de nos industries - les tensions commerciales qui la précédaient appellent à plus d'indépendance industrielle des chaînes de valeur mondiales.

Il est donc essentiel de soutenir notre secteur industriel pour mener une relance efficace post-Covid-19, mais aussi de le réinventer pour assurer sa pérennité. Cette relance doit permettre des investissements massifs de long terme dans les nouvelles technologies, la numérisation des entreprises, la formation professionnelle et les industries soucieuses de l'environnement. La prise en compte des enjeux climatiques nécessite de passer un nouveau cap de la mondialisation. La régionalisation des chaînes de production s'opère déjà en Amérique et en Asie, la France et l'Europe doivent y trouver leur place. Une réindustrialisation ancrée dans les territoires participera à la création d'emplois, à la relocalisation de secteurs stratégiques, et à une relance européenne responsable en matière sociale et environnementale.

OBJECTIF 1 :

Elaborer un plan de relance conjoncturel aux niveaux national et européen

PROPOSITION 1 :

Créer un Fonds de relance intégré à la Caisse des dépôts et piloté par BpiFrance sur le modèle du Fonds Stratégique d'Investissement.

PROPOSITION 2 :

Entamer une discussion entre partenaires sociaux et entreprises sur une flexibilité temporaire du temps de travail hebdomadaire dans les secteurs qui nécessitent un ajustement sur une base pluriannuelle.

PROPOSITION 3 :

Avancer à l'aide de la clause de revoyure la révision de la Loi de Programmation Militaire (LPM) prévue en 2021 pour anticiper certaines commandes auprès d'industriels français et créer des crédits exceptionnels de relance.

PROPOSITION 4 :

Mettre en place un mécanisme de dérogation au délai de carence entre deux CDD ou CTT pour une période d'essai d'un an, lorsque les contrats courts excèdent un mois, pour favoriser l'allongement de la durée de ceux-ci.

OBJECTIF 2 :

Bâtir une politique structurelle nationale pour garantir la compétitivité et la souveraineté de notre industrie

PROPOSITION 5 :

Opérer une baisse et une simplification de la fiscalité de production pour relancer la compétitivité de nos entreprises.

PROPOSITION 6 :

Fusionner Pôles de Compétitivité, IRT, CEA et autres initiatives en des Centres d'Accélération de l'Industrie du Futur pour mettre en relation les acteurs de l'innovation.

PROPOSITION 7 :

Ancrer la réindustrialisation dans les territoires par un retour à une politique très directive d'aides ciblées en fonction des priorités des politiques d'aménagement menées par une administration spécifique sur le modèle de la DATAR.

PROPOSITION 8 :

Mettre en place une formation professionnelle plus flexible, attractive et massive, notamment à travers une forte proximité entre l'enseignement supérieur public et les entreprises privées dès les premières années d'étude et au lycée.

OBJECTIF 3 :

Défendre une relance structurelle au niveau européen

PROPOSITION 9 :

Imposer une concurrence équitable sur le marché européen aux entreprises non-européennes financées par leur État en révisant la définition européenne d'un marché pertinent à l'échelle mondiale.

PROPOSITION 10 :

Lutter contre le dumping fiscal au sein de l'Union européenne en accélérant la convergence et l'harmonisation des bases et taux de fiscalité entre les États membres, et à travers une réelle politique industrielle commune.

PROPOSITION 11 :

Mettre en place un European Small Business Act comprenant un système de quotas de PME intégré aux appels d'offre et un office of advocacy, administration chargée de défendre les intérêts des petites entreprises au Parlement.

PROPOSITION 12 :

Créer une DARPA européenne sur la base d'un fonds pour financer l'innovation disruptive dans la défense par une structure agile dans les nouveaux domaines de confrontation financée par le Fonds Européen de Défense (3 milliards €).

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- La crise actuelle nécessite avant tout un plan de relance conjoncturel à l'échelle nationale et européenne (objectif 1), en coordination avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'industrie. Par ailleurs, il est essentiel de développer une stratégie nationale à travers une politique structurelle, pour **assurer la compétitivité de nos entreprises et notre souveraineté (objectif 2)**. A plus long terme, **une stratégie européenne (objectif 3)** doit se dessiner en jouant sur les leviers de la concurrence (**proposition 9**), de la fiscalité (proposition 5) mais aussi en développant des programmes d'investissements européens (**proposition 12**) et par des dispositifs incitatifs (**proposition 11**).
- La réindustrialisation de la France ne peut se faire sur des modèles du passé. La production de masse de biens basiques n'est pas une alternative viable en dehors de celle de première nécessité en raison de l'avantage comparatif en la matière de géants industriels, tels que la Chine ou les États-Unis. Au contraire il est crucial d'effectuer une **concentration des moyens dans des secteurs à forte dominante technologique**, tels que l'impression 3D dans laquelle la France est un des leaders mondiaux, ou encore l'armement (**proposition 3**) qui constitue un levier de la relance. Au-delà de cette spécialisation, il est capital de **poursuivre et intensifier les efforts de numérisation et de digitalisation** des entreprises industrielles pour permettre une hausse de la productivité (15 à 20% d'après l'Institut Montaigne).
- Cependant, la transition vers une industrie fortement technologique ne peut se faire uniquement à travers des investissements dans les entreprises ; l'offre d'emplois doit aussi être adaptée. L'automatisation des chaînes de production menace l'emploi en supprimant les postes les moins qualifiés. **La formation professionnelle doit donc être au cœur du projet de réindustrialisation** pour réorienter les suppressions de postes liées à la robotisation et garantir la maîtrise des nouvelles technologies par les opérateurs, condition sine qua non à une réelle hausse de productivité résultant souvent de la **combinaison de ces technologies** (Proposition 8). Il est par ailleurs essentiel de prendre en compte la **faible adaptabilité de nombreux travailleurs**, notamment dans les secteurs peu technologiques très pourvoyeurs d'emplois, **faute d'instruction** et de formation suffisantes à l'école et dans les études supérieures. Sur le long terme, une **réforme de l'éducation nationale pour un retour à une forte dose d'instruction publique** qui fut trop souvent délaissée au profit de politiques éducatives aux impacts contrastés, est nécessaire.
- Il est donc crucial de **faire l'arbitrage entre relance efficace à court terme** et enjeux de long terme. La relance de l'activité doit répondre pragmatiquement aux **besoins de l'économie d'aujourd'hui**, on ne peut pas, par exemple, accepter l'apparition de nouveaux chômeurs pour des questions de délais de carence en temps de crise (**proposition 4**) **tout en encourageant le développement de celle de demain (proposition 6)**.
- Les **mesures punitives** de politique environnementale ont prouvé leur **inefficacité** dans le passé. Il est nécessaire de privilégier les **incitations**. Plus largement, il est crucial de changer de stratégie de financement des politiques publiques. Plutôt que de passer par un financement étatique, il faut réorienter l'épargne, aujourd'hui très importante, des classes moyennes supérieures vers l'investissement dans l'industrie et les nouvelles technologies en passant de la taxe à l'incitation, voire à l'obligation à investir.

5 GOUVERNANCE ET SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

NOTRE CONVICTION

69% des Européens pensent que l'Union Européenne devrait jouer un rôle plus important dans la gestion des crises comme celle de la Covid-19. Pourtant, les réponses sanitaires et économiques à la Covid-19 ont été principalement nationales avant de devenir en partie, et tardivement, européennes.

Les défis du 21ème siècle ont pourtant un caractère global. C'est vrai d'une pandémie avec pour origine un virus qui circule à travers les frontières, c'est vrai aussi pour nos économies interconnectées et pour beaucoup d'Européens qui vivent dans un autre pays.

Sur le plan extérieur, l'ordre mondial est rebattu : les États-Unis en repli sur eux-mêmes apparaissent de plus en plus incontrôlables (rejet du multilatéralisme, politique de la défiance, rétorsions commerciales) ; la Chine ne cache plus ses désirs d'imposer ses règles et sa suprématie (investissements stratégiques, nouvelles routes de la soie) ; et la Russie, dans le voisinage européen, démontre un renouveau stratégique, alors que l'UE demeure dépendante sur le plan énergétique ainsi que sur son approvisionnement en matières stratégiques.

La pandémie a aussi mis en exergue la dépendance stratégique de l'Europe dans des domaines clés (santé, numérique, industrie, sécurité).

Ainsi, l'Europe doit s'imposer comme une voie incontournable pour la France, et sur la scène internationale. Seule une Europe souveraine et indépendante stratégiquement permettra de défendre notre modèle de société, nos valeurs, et de bâtir notre prospérité pour répondre aux défis majeurs : changement climatique, migrations, révolution technologique.

OBJECTIF 1 :

Créer les conditions d'une réaction européenne rapide et décisive en temps de crise

PROPOSITION 1 :

Créer un mécanisme d'état d'urgence au niveau européen, visant à doter les institutions européennes, temporairement, de compétences extraordinaires ciblées pour répondre efficacement à des défis communs et nouveaux, liés à une crise.

PROPOSITION 2 :

Doter le Parlement européen du pouvoir d'initiative législative et permettre aux représentants des peuples d'être force de proposition.

OBJECTIF 2 :

Assurer une coordination et une solidarité européenne en temps de crise

PROPOSITION 3 :

Doter le Code Schengen d'un instrument de gouvernance sur la gestion des frontières intérieures, et accélérer le déploiement des 10 000 garde-frontières et garde-côtes aux frontières extérieures afin de garantir la libre circulation dans Schengen.

PROPOSITION 4 :

Créer un mécanisme automatique de consultation des partenaires européens dès l'activation de l'état d'urgence dans un État membre.

PROPOSITION 5 :

Protéger les valeurs fondamentales et l'État de droit au sein de l'Union européenne, y compris en temps de crise, en conditionnant le versement des fonds européens et du Plan de relance au respect de l'État de droit.

PROPOSITION 6 :

Étendre le champ et la dotation du mécanisme européen de sécurité civile pour couvrir les crises sanitaires.

OBJECTIF 3 :

Bâtir une souveraineté européenne et une autonomie stratégique

PROPOSITION 7 :

Définir les secteurs stratégiques et les projets d'intérêt européen communs pour bâtir une autonomie stratégique européenne (santé, numérique, sécurité, industrie, alimentaire).

PROPOSITION 8 :

Défendre la mise en place de ressources propres pour alimenter le budget européen et la capacité d'action collective (ex. taxe sur le numérique, mécanisme d'inclusion carbone).

PROPOSITION 9 :

Saisir l'opportunité de la Conférence sur le Futur de l'Europe et la Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 pour défendre ces propositions en faveur d'une Europe stratégique, protectrice et indépendante.

OBJECTIF 4 :

Promouvoir les standards européens dans le commerce international

PROPOSITION 10 :

Assurer le respect des accords commerciaux, en ayant recours si nécessaire aux mesures de rétorsion commerciale.

PROPOSITION 11 :

Imposer la réciprocité des règles dans les nouveaux accords commerciaux, fondés sur les standards européens, pour protéger nos entreprises contre la concurrence déloyale.

- La crise de la Covid-19 révèle les faiblesses institutionnelles de l'UE (compétences partielles dans de nombreux domaines, temps long de la prise de décision, actions unilatérales des États). Sans réformes institutionnelles profondes, à tout le moins en matière de gestion de crise, la capacité d'action de l'Europe restera limitée. **Un mécanisme européen d'état d'urgence permettrait des décisions plus rapides et une adaptation temporaire des compétences de l'UE pour répondre à des défis non prévus.** Le Conseil européen déciderait dans un délai de 10 jours l'octroi de compétences extraordinaires, et limitées dans le temps, aux institutions européennes. Sur proposition de la Commission, le Parlement et le Conseil (ce dernier décidant à la majorité qualifiée) statueraient dans un délai de 20 jours (**proposition 1**). Des initiatives législatives, proposées par les représentants élus au suffrage universel direct, permettraient d'inclure plus étroitement les citoyens aux décisions et orientations de l'UE (**proposition 2**).
- **La puissance économique européenne repose sur son marché intérieur et sur le principe de libre circulation.** Depuis plusieurs années, face aux défis nouveaux (enjeux sécuritaires, menace terroriste, pressions migratoires, crise sanitaire), cet acquis précieux est gravement ébranlé. La réintroduction soudaine, et sans coordination entre les États, des contrôles aux frontières et la fermeture partielle ou totale de certaines frontières sont la preuve récente de cette fragilité. Une réforme du Code Schengen est donc nécessaire. **Nous proposons d'introduire un mécanisme de gouvernance entre les États pour assurer une gestion opérationnelle des frontières intérieures et prévenir toute entrave à la libre circulation.** Il s'agit aussi de protéger les frontières extérieures de Schengen grâce aux agents Frontex afin de garantir la sécurité à l'intérieur de l'espace et renforcer la confiance mutuelle entre les États (**proposition 3**).
- L'action politique, même en temps de crise, se doit de respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité ainsi que les valeurs fondamentales de l'UE. **La coordination interétatique des mesures en réponse aux situations de crise est indispensable pour renforcer leur efficacité.** Un mécanisme automatique de consultation des partenaires européens, lors de l'activation de l'état d'urgence, donnerait corps à cet objectif de coordination et favoriserait une réaction commune (**proposition 4**). Par ailleurs, **les gouvernements ne devraient pas profiter d'une situation de crise pour bafouer les valeurs fondamentales de l'Union.** En cas de violation de l'État de droit, le versement des fonds européens aux gouvernements concernés serait stoppé. La Commission reprendrait la gestion des fonds pour les allouer directement aux bénéficiaires finaux : entreprises, villes, régions, organisation de la société civile, étudiants, chercheurs (**proposition 5**).
- La dépendance de l'UE vis-à-vis de puissances étrangères est l'un des enseignements majeurs de la pandémie. **Une réflexion doit être menée afin d'identifier les secteurs stratégiques et les projets d'intérêt européen communs et bâtir une autonomie stratégique européenne (proposition 7).**
- Le financement de la relance économique et des défis structurels de l'UE (transition environnementale et numérique, autonomie stratégique) nécessite des moyens financiers considérables. **Nous devons doter l'UE de ressources financières propres (proposition 8).** Le budget de l'UE est à l'heure actuelle principalement alimenté par les contributions des États qui ne permettent pas de répondre aux défis à venir. Nous proposons la création d'une taxe européenne sur les services numériques (s'appuyant sur les conclusions des travaux de l'OCDE), d'une contribution liée aux emballages plastiques non recyclés ou encore d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Ces taxes ne s'appliqueront ni aux ménages ni aux PME européennes, mais aux géants du numérique (GAFAM), aux multinationales les plus polluantes et aux entreprises des pays tiers qui bénéficient de notre marché intérieur. Ces ressources nouvelles permettraient un meilleur financement du Plan de relance « Next Generation », présenté par la Commission européenne fin mai 2020.
- La conférence sur le Futur de l'Europe, qui devrait s'achever sous Présidence française (janvier-juin 2022), est un rendez-vous incontournable entre les peuples européens. **Pour une Europe forte et indépendante, nous voulons que la France joue un rôle moteur lors de cette Convention et dans le cadre de la Présidence française de Conseil de l'UE en 2022 (proposition 9).**

- « Le multilatéralisme est dans notre ADN », a rappelé la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. L'Europe doit agir d'un seul bloc pour défendre le respect des règles du commerce international et contrer les pays qui souhaitent s'en affranchir de manière unilatérale. **L'Europe doit recourir à l'ensemble des instruments de défense commerciale à disposition pour contrer la concurrence déloyale, y compris en taxant les produits en question (proposition 10).**
- Le commerce extérieur est un déterminant essentiel de la puissance européenne. Il compte pour un tiers du PIB européen et représente 36 millions d'emplois sur notre territoire. L'Europe est le premier exportateur mondial de biens manufacturés et de services. Il est donc prioritaire de poursuivre la conclusion de nouveaux accords commerciaux avec les pays tiers pour assurer des débouchés aux producteurs européens, à condition toutefois qu'ils soient fondés sur le principe de réciprocité. **Les produits et services des pays tiers doivent respecter scrupuleusement les standards sociaux, climatiques et environnementaux européens pour entrer dans le marché intérieur (proposition 11).**

6 SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

NOTRE CONVICTION

Le Cyberspace est le nouveau champ de compétition, de libre échange, d'innovation et de guerre. Une compétition que nous pourrions perdre par manque de compétitivité et de soutien à nos entreprises innovantes. Par manque aussi d'engagement dans le combat éthique face à deux blocs, celui des GAFAM et celui des grandes puissances à même de défendre leur souveraineté.

Une double lame de fond numérique menace la France et l'Europe : la toute-puissance, quasi monopolistique, des GAFAM d'une part, et les législations extraterritoriales, d'abord américaines, bientôt chinoises, russes, qui portent ces champions. En France, des entreprises aux administrations, en passant par les services de renseignement, les solutions utilisées ne sont pas souveraines.

Nous ne pouvons construire l'avenir de l'Europe si nous ne sommes plus en mesure de soutenir nos entreprises, notre modèle, nos valeurs. Loin d'un positionnement anti-libéral, la souveraineté est d'abord la promotion d'un cadre de valeurs et principes fondamentaux respectés par tous les acteurs privés présents sur notre sol.

La souveraineté numérique est compatibles avec les valeurs libérales qui nous animent. Pour défendre notre modèle, nous devons encourager le développement de solutions, protéger les données de nos citoyens, lutter pour un accès libre aux ressources numériques, combattre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères.

OBJECTIF 1 :

Soutenir l'émergence d'un écosystème numérique européen

PROPOSITION 1 :

Développer des incitations fiscales et faire usage des marchés publics pour stimuler l'utilisation de solutions numériques européennes.

PROPOSITION 2 :

Investir massivement dans la recherche sur l'intelligence artificielle, les blockchains, l'ordinateur quantique.

OBJECTIF 2 :

Transformer les usages

PROPOSITION 3 :

Renforcer les équipementiers réseaux et le « hardware » comme outil de souveraineté, et l'interopérabilité au sein de l'espace européen.

PROPOSITION 4 :

Mettre en place une "labification" de nos services publics en intensifiant le développement des laboratoires d'innovation au sein des administrations et des collectivités, sur la base de solutions souveraines.

OBJECTIF 3 :

Défendre la compétitivité de notre modèle

PROPOSITION 5 :

Améliorer la phase de développement des start-ups par le biais d'un financement ciblé sur les marchés des capitaux européens.

PROPOSITION 6 :

Identifier, cartographier et protéger les entreprises françaises du numérique dans les secteurs stratégiques pour éviter un rachat par l'extérieur, notamment des PME qui ne sont aujourd'hui pas assez protégées.

PROPOSITION 7 :

Investir dans un Airbus des infrastructures de réseau (récepteur, routeur, stockage des données).

PROPOSITION 8 :

Mettre en place une planification de la politique numérique française et introduire dans les prérogatives du nouveau Haut-Commissariat au plan la souveraineté dans tous les domaines, notamment le numérique.

PROPOSITION 9 :

Développer un enseignement supérieur couplant ingénierie et hautes études de commerce.

OBJECTIF 4 :

Créer un cadre juridique au service de la souveraineté numérique

PROPOSITION 10 :

Former les magistrats aux défis numériques et aux règles extraterritoriales américaines afin de développer une culture juridique numérique, outil majeur de souveraineté pour la France et l'Europe.

PROPOSITION 11 :

Développer les data center et services Cloud souverains pour renforcer la protection des données des entreprises, de l'État et des collectivités territoriales.

PROPOSITION 12 :

Mettre en place une régulation spécifique dédiée aux acteurs de taille critique pour une régulation ex-ante (et non ex post)

PROPOSITION 13 :

Définir juridiquement les plateformes numériques structurantes en fonction des définitions proposées notamment par l'ARCEP, la direction du Trésor et l'Autorité de la concurrence afin d'y associer des règles spécifiques.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Le rapport pour la souveraineté numérique de Franck Montaugé et de Gérard Longuet, comme le rapport pour la protection des entreprises face aux lois et mesures à portée extraterritoriale de Raphaël Gauvain sont des sources importantes d'inspiration à deux égards : ils constituent un juste état des lieux de la situation française et européenne d'une part et émettent des recommandations efficaces pour bâtir une souveraineté numérique.
- Cette souveraineté ne pourra se faire sans des entreprises européennes compétitives et innovantes dans le domaine du numérique. Il faut donc **construire un cadre fiscal permettant à celles-ci, notamment les PME et start up, de faire face aux GAFAM (proposition 1)**, largement aidés par les gouvernements des pays dans lesquels ils élisent domicile fiscal. Il s'agit ainsi d'assurer une taxation équitable des géants du numérique mondiaux et français. Entreprises et particuliers européens doivent être pour leur part incités à acheter des solutions numériques européennes. L'achat public français doit s'orienter préférentiellement vers ces solutions, pour participer au soutien de la demande.
- Le numérique doit également être encore davantage considéré comme un investissement stratégique, au même titre que la défense ou l'énergie. **La France et l'Europe doivent investir massivement dans la recherche sur l'intelligence artificielle, les blockchains, l'ordinateur quantique (proposition 2)**, et soutenir la cyberdéfense, véritable axe de leur souveraineté numérique. Nous proposons d'accompagner les start ups dans leur croissance et faire de la French Tech une catégorie d'investissement pour l'État et les Français, en **développant les financements ciblés sur le marché des capitaux européens (proposition 5)**, notamment par la création de fonds late-stage (levée supérieure à 30 millions d'euros) et global tech (dédiés aux technologies). Au-delà de leur croissance, **il faut protéger les start-ups prometteuses d'une acquisition étrangère (proposition 6)**, par la mise en place d'un fonds souverain européen d'investissement capable d'intervenir en urgence pour conserver une technologie stratégique sous pavillon européen. Afin de bénéficier pleinement de toutes les nouvelles technologies, la France et l'Europe doivent par ailleurs **poursuivre leur équipement réseaux sans accuser de retard sur leurs voisins étrangers (proposition 3)**, par exemple via le **financement d'un Airbus des infrastructures de réseaux (proposition 7)**.
- La mise en œuvre de ces investissements stratégiques doit passer par une **planification de la politique numérique française (proposition 8)**, qui, introduite dans les prérogatives du nouveau Haut-Commissariat au plan, lui donnerait une juste place comme axe de souveraineté de la France. Les collectivités ont tout leur rôle à jouer dans ce virage stratégique, et doivent à ce titre poursuivre le **développement de laboratoires d'innovation (proposition 4)**, qui privilégieront l'utilisation de solutions souveraines, pour créer les services publics numériques de demain.
- La souveraineté numérique passe également par un travail sur les formations et les futures ressources humaines. Si certaines initiatives existent déjà dans ce domaine, il faut **poursuivre les investissements dans l'adaptation de notre enseignement supérieur aux enjeux du numérique, notamment par le développement de formations couplant ingénierie et hautes études de commerce (proposition 9)**, sur le modèle de ce qui se fait déjà en Israël.
- La capacité des GAFAM à déjouer certaines règles l'a démontré, il est par ailleurs essentiel de créer un cadre juridique au service de notre souveraineté numérique.
- Cela passe d'abord par le **développement d'une culture juridique numérique chez nos magistrats (proposition 10)** qui accompagnera la montée en puissance de cette régulation. Un premier volet essentiel est celui de la protection des données. Si aujourd'hui, l'annulation du Privacy shield qui permettait aux sociétés commerciales américaines de récupérer et de stocker des données à caractère personnel européennes, et la création d'une plateforme française de données de santé (Health data hub), sont des signaux encourageants, il ne faut cependant pas relâcher l'attention et aller plus en amont d'une régulation pour protéger efficacement nos données. Cela passe par développement de **data center et services Cloud souverains (proposition 11)** au service de l'État, des collectivités locales, des entreprises et des citoyens. Les services Cloud aujourd'hui vendus sont des services intégrés dont l'équivalent n'existe pas sur le marché européen.

Enfin, la France et l'Europe ne pourront assurer leur souveraineté numérique sans la régulation, et par une prise de poids plus importante dans la gouvernance du cyberspace au sein des instances représentatives internationales. L'Europe doit être à l'initiative de systèmes de co-régulation associant tiers de confiance, entreprises et États, de manière à assurer l'autonomie stratégique et la protection des données, et à encourager la libre concurrence en évitant les positions monopolistiques des GAFAM. Ceci implique d'adapter les règles de la concurrence à l'écosystème du numérique dont la spécificité est démontrée : **mise en place d'une régulation dédiée aux acteurs de taille critique dont les pouvoirs sont démultipliés (proposition 12)**, et adoption des **définitions juridiques relatives aux plateformes numériques structurantes proposées par l'ARCEP, la direction du Trésor et l'Autorité de la concurrence en France, afin d'y associer des règles spécifiques (proposition 14)**.

7 LA NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL

NOTRE CONVICTON

Du jour au lendemain, le télétravail a été instauré dans un pays sous confinement. Ce test grandeur nature pour toutes les professions qui le permettaient a permis d'identifier les vertus de ce nouveau mode de travail, qui répond à des enjeux économiques, financiers, écologiques, numériques et sociétaux dépassant la crise sanitaire.

Un certain nombre de professionnels privés, libéraux et publics dont les métiers étaient compatibles avec le télétravail, se sont révélés réactifs, responsables, efficaces. D'autres ont vu leurs missions inadaptées à cette nouvelle organisation. La crise de la Covid-19 a démontré que le télétravail, peu développé en France, pouvait être une des réponses principales à une situation sans précédent imposant le confinement, et plus largement, à des problématiques identifiées depuis des années, telles que la saturation des transports en commun, la crise du logement dans les métropoles, la pollution, la question de la flexibilité, le temps de travail, la place de la vie privée et familiale et la nécessité de s'adapter au monde numérique.

Le télétravail a aussi transformé les relations entre les professionnels, par exemple entre managers et agents, favorisant un changement de mentalité et de conception des rapports dans l'organisation du travail. La culture du résultat a davantage été privilégiée par rapport à la surveillance quotidienne. Cette nouvelle conception a été plébiscitée par une partie des travailleurs désireux aujourd'hui de pérenniser ce mode de travail une partie de leur temps..

NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

OBJECTIF 1 :

Repenser l'organisation du travail vers plus d'agilité

PROPOSITION 1 :

Travailler davantage sur la base de missions que sur une base horaire simple, avec des objectifs à définir dans les accords de branche ou de contrat.

PROPOSITION 2 :

Donner plus de flexibilité aux salariés pour organiser leur travail dans les secteurs qui le permettent : mise en place du télétravail, de jours et horaires de travail décalés.

OBJECTIF 2 :

Adapter le travail à l'ère du numérique

PROPOSITION 3 :

Développer les espaces de co-working et repenser les espaces de travail pour les adapter à des modes d'exercice moins présentsiels.

PROPOSITION 4 :

Soutenir par l'investissement le développement du télétravail sur tout le territoire (infrastructures numériques, outils et équipements, frais associés).

PROPOSITION 5 :

Accompagner les travailleurs dans leur adaptation aux mutations du travail.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- En près de dix ans, la proportion des télétravailleurs « occasionnels » est passée de près 6% des travailleurs en 2008 à 10% en 2019, selon l'Office statistique de l'Union européenne. La France est le 7^e pays européen le plus développé en la matière (16 % des travailleurs), avec une durée moyenne du télétravail de 1,2 jour par semaine par personne en emploi. Ce recours est inégal selon la catégorie (les cadres y ont davantage recours que les employés et les ouvriers) mais également selon le type d'emploi (il est répandu au sein des emplois administratifs mais techniquement impossible à appliquer à certains métiers, notamment des services, de l'artisanat ou du bâtiment).
- **Le confinement lié à la crise sanitaire a créé le cadre d'un test à grande échelle pour le télétravail** comme un autre mode d'organisation du travail, et a permis de dresser un premier bilan de ses forces et faiblesses. Un quart de la population active française y a eu recours durant cette période, ce qui a mis en évidence les emplois et secteurs qui y étaient particulièrement adaptés, et la nécessité pour ces derniers de le développer. De fait, le travail va connaître une mutation qui est l'occasion de dessiner un nouveau projet de société, s'articulant autour d'un **concept renouvelé du contrat de travail reposant moins sur la durée que sur le type de mission à remplir, y compris pour les emplois moins qualifiés, et laissant une latitude plus importante à l'employé pour la remplir (proposition 1)** dans une logique de responsabilisation. Lorsque cela est compatible avec les missions et la structure des entreprises ou institutions, **les salariés devraient disposer de flexibilité dans l'organisation de leur temps de travail, au niveau des jours ou des horaires travaillés (proposition 2)**. Cette flexibilité qui a déjà été mobilisée pour répondre à des enjeux sanitaires (désengorgement des transports franciliens pour limiter la propagation de la Covid-19) porte également des vertus écologiques. Par exemple, la régulation du trafic en heure de pointe ou au moment des départs en vacances.
- D'autre part, il convient aussi de repenser l'environnement et les conditions de travail pour favoriser l'émergence d'une nouvelle organisation du travail, en particulier en l'adaptant à l'ère du numérique. **Le développement des espaces de co-working autour des gares, des pôles économiques territoriaux ou dans les villes constitue un enjeu prioritaire (proposition 3)**. Cet objectif pourrait être associé à des projets de réhabilitation de biens immobiliers anciens ou en état de délabrement. Les grands bureaux dans les centres villes, onéreux et/ou vides, pourraient être réduits, offrant ainsi des espaces à transformer en logements et apportant ainsi une réponse partielle à la crise du logement dans les métropoles. De plus, dans les entreprises et institutions, **les espaces de travail devront être repensés pour accompagner cette transformation et les nouvelles relations entre les travailleurs**. Si le recours au télétravail permet de libérer des espaces dans les bureaux, ceux-ci pourraient être partiellement réalloués à des activités et services proposés aux salariés pour développer le bien-être au travail.
- Autre prérequis au succès d'une nouvelle organisation du travail, **l'État, les collectivités mais aussi les entreprises doivent soutenir le développement du télétravail sur l'ensemble le territoire par l'investissement : financement des infrastructures numériques, des outils et des équipements (proposition 4)**. C'est une condition essentielle à l'efficacité du télétravail qui doit également permettre d'éviter de créer des inégalités entre les travailleurs sur ce volet.
- **Par ailleurs, il faut accompagner l'ensemble des travailleurs dans leur adaptation aux mutations du travail (proposition 5)**, avec comme prérequis la formation aux outils numériques. En effet, la nouvelle organisation du travail ne doit renforcer ni la fracture numérique, ni la fracture sociale. Les employeurs ont donc un rôle à jouer dans le soutien et la proposition de solutions aux personnes qui ne disposent pas d'un logement ou d'un environnement personnel propice au télétravail. Enfin, il convient de mener une réflexion sur les professions qui aujourd'hui n'apparaissent pas adaptées au télétravail, afin de ne pas les laisser au bord de cette transformation.

8 CULTURE ET JEUNESSE

NOTRE CONVICTON

La pandémie fait vaciller le secteur de la culture tout en fragilisant notre jeunesse, qui cherche des promesses d'avenir à l'horizon de nombreuses incertitudes. Cela n'a toutefois rien d'inexorable : nous pouvons faire de la culture un levier de création de valeur ajoutée et de ressources de sens - pour tout un chacun et a fortiori pour notre jeunesse qu'il faut accompagner par l'éducation et dans l'emploi, qu'il faut aider à s'émanciper.

Culture et jeunesse ont en ce sens partie liée. Si l'éducation est la condition de l'émancipation, la culture est à n'en pas douter le ferment de celle-ci : elle est indispensable à la formation d'un esprit complet, qui prenne part au corps social et porte sa part de responsabilité citoyenne. Nous pouvons avoir soif de culture, vouloir nous cultiver. Nous avons donc aussi un devoir de culture, en particulier pour notre jeunesse et pour œuvrer à la sauvegarde d'environnements culturels riches et diversifiés. Culture et jeunesse font part intégrante de la stratégie de relance, ils apportent la créativité et l'énergie indispensables à ce défi.

NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

OBJECTIF 1 :

Préserver le patrimoine et soutenir la création culturelle

PROPOSITION 1 :

Mettre en œuvre un Grand plan de revalorisation du patrimoine axé sur l'exploitation des sites locaux et la rénovation d'édifices majeurs, pourvoyeuse d'emplois dans l'artisanat spécialisé.

PROPOSITION 2 :

Adapter l'Impôt sur la Fortune Immobilière pour les petits propriétaires de monuments classés.

PROPOSITION 3 :

Accompagner le développement d'un mécénat culturel "par tous" à travers des plateformes de financement participatif ou encore la valorisation du bénévolat comme don de temps.

PROPOSITION 4 :

Mettre en œuvre un plan "Fêtes locales" permettant, une fois l'épidémie sous contrôle, un assouplissement des contraintes auxquelles les organisateurs doivent se soumettre habituellement (objectif 2021).

OBJECTIF 2 :

Investir dans la formation et l'emploi des jeunes

PROPOSITION 5 :

Mettre en place le « job shadowing » pour permettre à un jeune de suivre un professionnel durant une journée, en valorisant les filières professionnelles et technologiques.

PROPOSITION 6 :

Déployer à grande échelle le tutorat étudiant.

PROPOSITION 7 :

Développer les structures type IUT et BTS, maillon-clé de la formation et l'insertion professionnelle pour les métiers d'avenir sous tension.

PROPOSITION 8 :

Renforcer l'aménagement du cursus de l'étudiant et la prise en compte de ses engagements civiques et/ou de son activité salariée.

PROPOSITION 9 :

Encourager l'entrepreneuriat des étudiants-créateurs et soutenir les structures incubatrices.

OBJECTIF 3 :

Bâtir une politique culturelle nationale et européenne

— PROPOSITION 10 :

Soutenir dans le secondaire l'enseignement de l'histoire de l'art et de la culture européennes afin d'ancrer le sentiment d'appartenance à une communauté riche de sa diversité et la sauvegarde patrimoine.

— PROPOSITION 11 :

Mettre en place un "bouclier culturel européen" pour protéger les entreprises culturelles fragilisées par la crise, soutenir la diversité culturelle et promouvoir les co-crétions européennes dans tous les secteurs culturels.

— PROPOSITION 12 :

Étendre et développer au niveau français le programme Discover EU permettant aux jeunes européens de 18 ans de voyager en train gratuitement partout en Europe.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Le patrimoine culturel et artistique fait la richesse des collectivités locales, lesquelles ne sont pas toujours en mesure de le maintenir en état ou de l'exploiter et pourraient nouer des partenariats avec des acteurs privés. À la clé, **des retombées touristiques mais aussi la mobilisation et la valorisation d'un certain nombre de métiers manuels** grâce à un recours accru à l'apprentissage (**proposition 1**). Cette revalorisation du patrimoine (qui inclut la rénovation d'édifices majeurs : cathédrales Notre-Dame de Paris et de Nantes...) pourrait revêtir une **dimension européenne, qui se traduirait notamment par la mobilité des travailleurs de l'art et de la culture** : certains savoir-faire (vitraux, rénovation de tapisseries anciennes, etc.) sont mieux représentés dans certains pays que dans d'autres ; il est dans l'intérêt de ces travailleurs (emplois et formation continue) et de la préservation du patrimoine européen d'organiser une circulation de ces savoir-faire sur les chantiers européens.
- Par ailleurs, il est essentiel de **mieux aider et accompagner les propriétaires individuels du patrimoine ouvert au public** (ex. châteaux classés), qui font souvent face à la charge administrative résultant de l'administration du patrimoine (DRAC...) et qui assument une charge financière importante, sans aide de l'État. Plutôt que de nouvelles subventions synonymes de charge administrative et parfois de non-recours, **il est préférable pour les propriétaires de monuments classés, lorsque ces propriétés constituent le cœur de leur patrimoine, d'adapter l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)**, pour ne pas le dévoyer de son objectif principal, celui de désinciter à la rente immobilière (**proposition 2**).
- **Les aides au patrimoine pourraient, en outre, revêtir la forme du financement participatif ou du bénévolat (proposition 3)** qui contribue à tisser du lien entre les différents acteurs du patrimoine et de la création, qui et place le bien commun culturel au cœur des communautés locales. Les fêtes locales (festivals, fest noz, férias, fêtes votives, foires, kermesses...) sont parties intégrantes de l'identité culturelle des territoires et participent à leur attractivité touristique. Un pan entier de l'économie locale s'est effondré avec la Covid-19, affectant les acteurs du spectacle vivant, de la gastronomie locale, mais aussi de nombreux emplois occupés par des jeunes. **Un plan "fêtes locales" pour 2021 permettrait de redynamiser nos territoires tant sur le plan culturel qu'économique (proposition 4)**. Il s'agit pour ceux-ci de recommencer à vivre pleinement dès la fin de la crise. Encourager et amplifier les célébrations locales, c'est investir dans ce qui cimenter l'identité de nos communes, nos départements et nos régions.

- La jeunesse a sa part à jouer dans cette relance par la culture. Elle contribuera d'autant plus activement si elle accède à la culture et jouit d'une formation à la hauteur des enjeux. Alors que seuls 42% des bacheliers qui s'inscrivent à l'université obtiennent leur diplôme de licence en 3 ou 4 ans, que seuls 44% réussissent à passer au niveau supérieur dès la première année (chiffres 2018), il est impératif de lutter contre le décrochage dans l'enseignement supérieur. Une allocation plus efficace des ressources doit être placée au cœur de la stratégie de formation de la jeunesse. Tout en comblant un déficit de formation dans certaines filières par l'ouverture de **nouvelles structures immédiatement professionnalisantes (proposition 7)** - un effort de formation qui ciblera en particulier des **métiers d'avenir, viviers d'emplois** (notamment dans les secteurs de la transition écologique, du numérique, du soin et de la santé et ceux prioritaires du plan de relance) -, il importe de s'assurer que ceux qui entrent dans l'enseignement supérieur réussissent en combinant orientation renforcée et accompagnement soutenu des étudiants.

- Il s'agit, concernant l'orientation, de **consolider les dispositifs existants dans le secondaire** (ex. EC Engagement ou Projets tutorés) **qui sont des facteurs-clés de motivation et concourent à la réussite (proposition 6)**, mais aussi d'améliorer ceux qui existent au collège et de les infléchir vers une valorisation accrue des filières professionnelles. À cet égard, le **job shadowing (proposition 5)** n'a pas vocation à remplacer le stage de 3e au collège, mais à le doubler et à pallier les biais socio-professionnels qui diminuent l'efficacité du stage en termes d'ouverture et de circulation.

- Concernant l'accompagnement des étudiants, il est nécessaire de **répondre aux objectifs de la loi ORE et d'étayer les différents dispositifs d'accompagnement (Contrat pédagogique, Direction d'Études, ...)** par une politique volontariste qui permette de suppléer au sous-encadrement pédagogique et administratif et d'améliorer les équipements. Il est aussi nécessaire de mieux valoriser les parcours atypiques ou multiples, quand ils sont synonymes d'apport de compétences et de contribution au bien commun, et de soutenir les engagements des étudiants dans la vie civique et professionnelle (via la VAE ou l'attribution des crédits prévus pour les EC Stage, Engagement ou Découverte...) et notamment leur participation au Service civique (**propositions 8**). Dans ce cadre, il importe de les sensibiliser à la possibilité de participer au programme du **Corps Européen de Solidarité**.

- Enfin, l'effort doit porter sur le **développement de l'entrepreneuriat-étudiant** par un ensemble de mesures financières, matérielles, pédagogiques (ex. maintien de la sécurité sociale étudiante pour deux ans lors de la création d'entreprise, moratoire sur le remboursement de prêts contractés avant la création d'entreprise...) qui seraient de nature à **soutenir l'innovation et la valorisation des talents dont notre économie a urgemment besoin (proposition 9)**. Dans ce domaine, le soutien et la valorisation auprès des partenaires publics et privés des modules universitaires dédiés à la co-crédation d'entreprises ainsi que des actions menées par les 30 PEPITES et autres structures d'incubation d'entreprises s'avère être une stratégie gagnante.

- Il nous revient, en matière culturelle et pour notre jeunesse, d'agir conjointement aux niveaux national et européen. À cet égard, il convient d'enrichir et de généraliser tous les **dispositifs d'enseignement de l'histoire de l'art et culturelle européennes** qui privilégient une approche comparative des grands mouvements artistiques, philosophiques, politiques mais aussi des représentations et pratiques culturelles (avec des formats variés tels des visioconférences d'artistes ou d'enseignants d'autres États membres ; les enseignants de langue y seraient naturellement associés). Ces dispositifs auraient pour vertu de sensibiliser les élèves aux destinées communes et singulières des différents États membres et ce faisant de **leur donner une idée et, plus encore, une envie d'Europe (proposition 10)**.

- Une Europe dont il faut préserver la diversité et la souveraineté culturelles, notamment via la protection des PME indépendantes qui sont des proies faciles dans le cadre des opérations de rachat menées par des géants non-européens. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu économique, mais bien d'une question de société. **C'est la question de l'imaginaire et des valeurs que promeut l'Europe, et de l'accès des Européens à leur propre culture (proposition 11)**.

- L'Europe ne pourra demeurer un creuset de ressources culturelles que si notre jeunesse est acquise à cette diversité et pour ainsi dire conquise par elle. **L'extension en France du programme européen Discover EU permettrait à davantage de jeunes, une fois terminées les restrictions de circulation liées à la crise de la Covid-19, de profiter d'une expérience de mobilité, de s'ouvrir à la richesse des patrimoines culturels et paysagers européens et de participer à la relance du secteur du tourisme (proposition 12)**.



Agir_ La Droite constructive
72 avenue de la Bourdonnais _ 75007 PARIS
www.agir-ladroiteconstructive.fr
🐦 @agir_officiel 📘 Agir - la Droite constructive